

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 13 septembre 2004

L'an deux mille quatre le 13 septembre à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages à Gignac, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. PIERRUGUES Georges - M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - Mme MARTIN Françoise - M. BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. BELLOC Jean-Paul - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. DELFAU Gérard - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. LAURIAC Gérard - M. GHIBAUT Jean Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric
Absents excusés : - M. RUIZ Jean François - M. DONNADIEU Jacques
Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. SALASC Philippe - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. TOURET Jean-Louis - M. GASTAN François

Monsieur Jean François CADILHAC donne pouvoir à Monsieur Louis VILLARET
Monsieur Michel ASTIE donne pouvoir à Monsieur GHIBAUT Jean Pierre

Monsieur Eric PALOC a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

**60 – 2004
Demande de subvention pour la maîtrise d'œuvre du Plan de Circulation et de Stationnement dans les Gorges de l'Hérault**

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

Date de convocation
03 septembre 2004

Date d'affichage

Date de retrait de l'affichage
20 octobre 2004

Objet de la délibération

Monsieur Jacques ANDRIEUX, rapporteur, précise que la Communauté de communes « Vallée de l'Hérault » pilote depuis 2002 l'Opération Grand Site de St Guilhem le Désert et des Gorges de l'Hérault et que le programme d'action 2004 – 2007 en cours de conventionnement avec le Ministère de l'écologie et du développement durable vise à protéger le site à améliorer l'accueil des visiteurs et à favoriser le développement socio-économique local.

Monsieur Jacques ANDRIEUX explique que la réorganisation des déplacements automobiles dans les Gorges de l'Hérault et le Val de Gellone est une des actions majeure du programme d'action 2004-2007. En 2003 une étude réalisée par le CETE Méditerranée a permis de fixer les principes d'un Plan de circulation et de stationnement basé sur la notion de capacité d'accueil.

Il s'agit aujourd'hui de rentrer en phase opérationnelle et de lancer la maîtrise d'œuvre du Plan de circulation et de stationnement sur les points suivants :

- 1 Retraitement de la route départementale 4 entre le pont du Diable et Saint Guilhem le Désert.
- 2 Aménagement d'une aire de stationnement dans la combe de Brunan
- 3 Etude de faisabilité pour la mise en place d'un système de navettes
- 4 Schéma de circulation douce dans les Gorges de l'Hérault.

Un marché global a été lancé et attribué aux bureaux suivants : MEDIAE (1 et 2) et ALTERMODAL (3 et 4) pour un coût total de 130 000 €

Ces actions figurent dans la convention d'objectif et de partenariat de l'Opération Grand Site qui a été validé par le conseil communautaire du 15 avril 2004 et par l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Monsieur Jacques ANDRIEUX ajoute qu'il est nécessaire aujourd'hui de solliciter auprès des partenaires financiers de l'Opération Grand Site, Europe et Département une subvention pour la maîtrise d'œuvre du Plan de circulation et de stationnement.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Europe (FEOGA)	40%
Département	30%
Communauté de communes	30%

Le Conseil, Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de solliciter les demandes de subvention pour la mise en œuvre du Plan de Circulation et de Stationnement
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire

Fait à Gignac, le 14 septembre 2004

Le Président

Louis VILLARET